

**Bar Restaurant du centre Jean Renoir
Modification du cahier des charges – article 19 - redevance**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 32*

LE 27 MAI DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 mai 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (jusqu'à la question n° 10), M. François LEFEBVRE, Mme CARU- CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise (jusqu'à la question n° 21), M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard (jusqu'à la question n° 32), M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine (jusqu'à la question n° 3), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle (jusqu'à la question n°2), M. HOORNAERT Patrick (jusqu'à la question n°2), Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Vérane (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, M. BREBION Bernard (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline, Mme THETIOT Danièle (à partir de la question n° 2.1), M. HOORNAERT Patrick (à partir de la question n° 2.1).

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 11), Mme COTTARD Françoise à M. LAPENA Christian (à partir de la question n° 22), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. VERGER Daniel à M. LEFEBVRE François, M. BREBION Bernard à M. ELOY Frédéric (à partir de la question n° 33), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane (à partir de la question n° 4), Mme EMO Céline à M. LEVASSEUR Thierry.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

Mme Sabine Audigou, Conseillère Municipale déléguée, expose que le cahier des charges pour l'exploitation du restaurant du centre culturel Jean Renoir prévoyait dans son article 19 -B que la redevance due par l'exploitant serait exigible à compter du 1er octobre 2009, soit trois mois après la mise à disposition des lieux, afin de prendre en compte la période de préparation de l'exploitation et les travaux de décoration des lieux.

L'article 19-C fixait également la date de démarrage du versement de la partie variable de la redevance au 1^{er} octobre 2009.

La signature de la convention étant intervenue plus tardivement que prévu, l'exploitante, par courrier en date du 1er mars, fait état des difficultés qu'elle a rencontrées pour faire aboutir ses démarches relatives à la création de son entreprise durant la période estivale. L'ouverture du restaurant n'a donc pu intervenir que le 14 décembre.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 1 réunie le 17 mai dernier,

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier les dispositions de l'article 19 du cahier des charges relatives à la date de paiement de la redevance de la façon suivante :

B – Partie fixe de la redevance

Afin de prendre en compte la période de préparation de l'exploitation et les éventuels travaux de décoration des lieux, la redevance ne sera pas due pour la période courant de la prise de possession des lieux jusqu'à novembre 2009.

La présente redevance est exigible à compter du 1er décembre 2009 et payable trimestriellement à terme échu à chaque début de trimestre civil suivant.

C – Partie variable de la redevance

Cette partie variable de la redevance est exigible à compter du 1^{er} décembre 2009 et est payable annuellement avant le 1er mars de l'année suivante.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, les propositions ci-dessus par :

☞ **32 voix « pour » (groupe des élus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A Venir, groupe des élus Verts, M. Jean-Claude CHAUVIERE » - Conseiller indépendant),**

☞ **Le groupe « Dieppe Ensemble » ne participe pas au vote**

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.